

RESIDENCE HENRI COURTOIS
15 rue Georges Colomb - 70200 LURE
Tél. : 03.84.30.39.96 - Mail : centrehenricourtois@orange.fr

RESIDENCE AUTONOMIE POUR PERSONNES AGEES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LURE

Directrice : Florence CLAUDEL

Directrice - Adjointe : Virginie BOUILLOT

Le personnel de la Résidence :

1 directrice, 1 directrice-adjointe

8 professionnels polyvalents

La Résidence Henri Courtois est une structure non médicalisée, regroupant 69 studios de type T1 de 33m², 1 studio des type T2 de 54m², 1 studio d'accueil temporaire et 3 chambres pour accueillir les familles et les amis.

Elle offre des espaces de convivialité à chaque étage accessible par ascenseur, une salle de restauration et un salon détente au rez de chaussée.

Un parc ombragé aménagé d'un sentier pédestre et d'un terrain de pétanque garantit un séjour tranquille à proximité des commerces (pharmacie, superette, marché, cinéma...)

Sont accueillies les personnes à partir de 60 ans, autonomes et indépendantes, capables d'assurer les actes de la vie quotidienne au sein de leur studio. Toutefois, si les résidents ont des difficultés, ils peuvent faire appel aux services d'aide de maintien à domicile ainsi qu'aux services de soins infirmiers. Chaque résident a son propre médecin traitant.

La qualité de vie à travers les différentes prestations :

Toutes les prestations réalisées par la structure précisées ci-dessous sont accomplies par du personnel pluridisciplinaire qui offre une écoute, un accompagnement et favorisent le maintien de l'autonomie.

- **le service de garde** : en dehors des ouvertures de la structure, un agent est présent afin d'assurer la sécurité des résidents et du bâtiment. Chaque résident est équipé d'un médaillon d'appel d'urgence. Si besoin la personne de garde peut intervenir très rapidement et, selon la gravité, prévenir les secours et ensuite la famille.
- **Le service restauration** : ouvert du lundi au samedi midi. Ce service n'est pas obligatoire. Dans le respect du choix des résidents, chacun est libre de venir ou pas au restaurant. Le coût du repas est fixé par le Conseil d'Administration du CCAS. Il tient compte des ressources de la personne.
- **Le service buanderie** : une fois par mois les draps, serviettes de bain, gants de toilettes...sont ramassés, lavés, repassés rendus aux résidents.

- **L'entretien des communs et des studios** : une fois tous les 2 mois le ménage est fait chez chaque résident, assurant le nettoyage de ce qui appartient à la structure (vitres, évier, douche, lavabo, toilette, cumulus...)
- **Un service animation** : en partenariat avec le Club Henri Courtois (association gérée par des résidents) tout au long de l'année des animations sont proposées pour favoriser le lien social, des rencontres intergénérationnelles, des actions culturelles, des sorties extérieures, des actions de prévention de la santé favorisant le maintien de l'autonomie.

Les résidents acteurs au sein de la structure :

Le Conseil de la Vie Sociale :

Institué par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 réformant l'action sociale et médico-sociale, il vise à développer les droits des usagers fréquentant des établissements régis par le code de l'Action Sociale et des Familles.

Le CVS est une instance collégiale qui fonctionne de manière démocratique. Composition : 4 résidents (2 titulaires - 2 suppléants) élus pour une durée d'un an au moins et de 3 ans au plus, renouvelable, 1 représentant du Conseil d'Administration du CCAS, 1 représentant du personnel, 1 représentant du propriétaire Habitat 70. Il est présidé par un résident, le CVS se réunit au moins 2 fois dans l'année.

Le Club Henri Courtois : est l'association des résidents. Il a pour objectif de développer l'animation, d'ouvrir l'établissement sur l'extérieur. La résidence, en appui du Club, organise des repas festifs, un marché de Noël, des animations musicales.

Les tarifs :

Loyers : T1 : 465,01 euros (sans charges 313,25 euros)

T2 : 588,24 euros (sans charges 436,48 euros)

Repas :

Ressources :

Revenu fiscal net en € (personne seule)	Revenu fiscal net en € (couple)	01/04/2017	01/05/2017
Jusqu'à 803 €	Jusqu'à 1247 €	7,15 €	7,20 €
De 804 € à 1480 €	De 1244 à 2243 €	8,90 €	8,95 €
Au-delà	Au-delà	11,10 €	11,15 €

Charges :

Electricité/Chauffage d'appoint / trimestre :
consommation personnelle + 1 charge collective de 36,69 €

Eau : par trimestre :
44,35€ pour une personne
60,35€ pour deux personnes